



Communiqué de presse du 15 octobre 2019

Démarche commune pour l'intégration professionnelle dans l'agriculture, en faveur des personnes issues de la migration

Insérer les personnes issues de la migration dans la vie professionnelle et plus particulièrement dans l'agriculture. Né de différents échanges et des très bonnes expériences du programme « occupation des réfugiés dans l'agriculture », le nouveau projet mis en place par Agrijura, l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM), la Fondation rurale interjurassienne (FRI) et le collectif Terre d'accueil est désormais lancé sous la forme d'un programme d'intégration professionnelle de type « Palier 2 ». Ce programme, déjà mis en place par l'AJAM dans d'autres secteurs d'activité, a ainsi été adapté au domaine de l'agriculture. Il cible d'un côté les personnes migrantes de plus de 25 ans souhaitant travailler dans l'agriculture et, de l'autre côté, les fermes recherchant de la main-d'œuvre et désirant s'associer aux objectifs d'intégration.

Alors que le programme « occupation de réfugiés dans l'agriculture » mené depuis 2016 se limite aux tâches non lucratives – essentiellement la lutte contre les plantes indésirables, le Palier 2 concerne pour sa part des emplois dans l'agriculture accompagnés d'objectifs de formation. Il vise par conséquent l'intégration professionnelle, même à temps partiel.

Objectifs d'intégration

Le concept Palier 2, créé par l'AJAM en 2016, répond à une nécessité d'intégrer professionnellement les personnes migrantes n'ayant pas les capacités scolaires pour suivre une formation duale. En effet, bien que la formation pratique ne soit pas un obstacle, la partie scolaire d'une formation de base représente parfois une difficulté trop importante. Actuellement, peu de solutions s'offrent à cette catégorie de personnes.

Ainsi, grâce au Palier 2 dans l'agriculture, une alternative est offerte à l'apprentissage pour les personnes ne pouvant suivre une école mais disposant de bonnes facultés pratiques. Néanmoins, l'AFP ou le CFC agricole resteront toujours privilégiés pour les migrants attestant des capacités scolaires suffisantes.

Objectifs de formation

Les objectifs de formation pratique sont à acquérir chez l'employeur. Dans un contrat-type de travail incluant le Palier 2 figureront les objectifs, raisonnablement atteignables, par l'employé.

L'implication de la FRI dans la démarche permet d'offrir une formation de base permettant à l'employé d'acquérir des connaissances fondamentales dans quatre modules différents, afin d'assurer une certaine autonomie dans les tâches confiées, ce qui est tout à l'avantage de l'employeur.

Formation élémentaire en quatre modules

La formation, en emploi et répartie en deux cycles de 6 mois par an, portera sur 4 modules de trois jours chacun, à raison de deux modules par semestre. Chaque module repose sur un domaine spécifique à savoir la production végétale, la mécanisation légère, la production animale et l'entretien des locaux et des équipements. Un cours spécifique supplémentaire de 3 jours pour la conduite du tracteur et l'utilisation de machines sera proposé en option, seulement aux participants concernés par ces utilisations.

Conditions particulières durant la phase de formation

Les conditions d'engagement sont de minimum 6 mois dont 3 (ou 2x3 si l'engagement porte sur deux semestres) sous le régime « formation » qui prévoit une rétribution de 1250 fr. brut par mois à 100%. Cette rétribution tient compte des absences pour la formation, des efforts d'intégration professionnelle par l'employeur et des frais de formation. Au terme du régime « formation », l'intégralité des conditions du contrat-type de travail dans l'agriculture (CTT agricole) s'appliqueront pleinement. Si les objectifs ne sont pas atteints à la fin du contrat d'engagement, ce dernier sera résilié.

Intérêt pour les exploitations agricoles

Pour les exploitations agricoles, outre le fait de contribuer à l'intégration professionnelle et sociale de personnes issues de la migration, l'intérêt est entre autres que l'engagement à temps partiel (min. 50%) est envisageable et que les participants ne doivent pas obligatoirement être logés sur place contrairement à l'engagement ordinaire d'employés agricoles.

Le nombre d'exploitations participant au Palier 2 dépendra de leurs besoins en main-d'œuvre mais aussi et surtout de leur capacité à assumer les charges salariales compte tenu du fait que le programme vise en principe des emplois à durée indéterminée, une fois la période de formation achevée.

Courcelon, le 15 octobre 2019

Renseignements :

AgriJura, Michel Darbellay, 078 801 16 91, darbellay@agrijura.ch

AJAM, Jérémie Berberat, 032 421 90 35, jeremie.berberat@ajam.ch

FRI, Pierre-André Odiet, 079 213 18 58, pierre-andre.odiet@frij.ch

Collectif Terre d'accueil, Claire-Lise Droz, 078 851 95 89, cl.cantou@gmail.com

Intégration des personnes migrantes dans l'agriculture

Palier 2 agricole : concept de formation

Objectifs

Les objectifs visés dans le cadre du Palier 2 agricole portent sur 4 domaines de base et un domaine complémentaire. Le domaine complémentaire est réservé aux personnes qui présentent de bonnes dispositions à la conduite des véhicules et à l'utilisation des machines agricoles ; il suppose la possession d'un permis de conduire catégorie G, voire G40.

Domaines de base :

- Production animale
- Production végétale
- Utilisation de la mécanisation légère
- Entretien des locaux et des équipements

Domaine complémentaire :

- Conduite du tracteur et utilisation des machines agricoles

Dans chaque domaine, au terme du palier 2 agricole, les participants auront atteint les objectifs décrits ci-dessous.

Production animale :

- Se comporter avec et manipuler le bétail en toute sécurité
- Préparer et distribuer correctement le fourrage aux animaux, sur la base des consignes données par le chef d'exploitation
- Maintenir le bétail au propre
- Assister le chef d'exploitation lors de la traite

Production végétale :

- Entretien correctement les clôtures et installations de pâture
- Maîtriser les travaux manuels d'entretien des cultures
- Participer aux travaux de récolte des fourrages, des fruits, des pommes de terre, etc.
- Entretien des haies et lisières
- Participer au façonnage du bois de feu

Utilisation de la mécanisation légère :

- Respecter et appliquer les mesures de sécurité et de prévention des accidents sur l'exploitation agricole
- Utiliser correctement le petit matériel
- Manipuler et utiliser : pompe à traiter à dos, débroussailleuse, tronçonneuse, scie circulaire ou à ruban, etc.
- Conduire la motofaucheuse

Entretien des locaux et des équipements :

- Nettoyer correctement les écuries et les installations (yc. salle de traite)
- Maintenir l'ordre et la propreté dans les différents locaux de l'exploitation
- Procéder à de petites réparations dans les bâtiments, sur instruction du chef d'entreprise
- Laver et graisser les machines

Conduite du tracteur et utilisation des machines agricoles :

- Conduire les tracteurs en respectant les dispositions de la législation routière et les normes de sécurité
- Réaliser des travaux de transport avec char et remorque
- Utiliser les machines de travail du sol, de récolte et conservation des fourrages selon instructions du chef d'exploitation

En fonction de l'exploitation, des branches de production, des installations et équipements présents, les objectifs ci-dessus pourront être adaptés.

Cours d'appui dispensés par la FRI

Les objectifs sont à atteindre sur l'exploitation qui emploie les participants au palier 2. La FRI propose en complément des cours visant à alléger le travail des formateurs en entreprise et accélérer l'acquisition des compétences requises par les participants.

Objectifs des cours d'appuis, dans chacun des domaines :

- Maîtriser le vocabulaire technique
- Appliquer les mesures de sécurité
- Maîtriser les techniques de base

Concept pédagogique :

Les cours sont construits sur des mises en situation pratiques définies pour chacun des objectifs définis au point 1.

Durée :

La formation portant sur les 4 domaines de base, comprend 3 jours par domaine, soit 12 jours au total. Elle est proposée à tous les participants.

Le domaine Conduite du tracteur et utilisation des machines fait l'objet d'un cours spécifique de 3 jours, proposés seulement aux candidats concernés par ces objectifs.